

**DÉLIBÉRATION n°2026-39**  
**Conseil d'Administration de l'IEP de Rennes**  
**Séance du 30 juin 2026**

**MCC diplôme d'établissement niveau 7**  
**Gouverner et administrer le secteur public, Préparation aux « grands concours »**

**Le Conseil d'Administration,**

Vu le Code de l'éducation, et notamment les articles D741-9 à D741-11,

Vu le décret n°89-902 du 18 décembre 1989 relatif aux Instituts d'études politiques dotés d'un statut d'établissement public administratif établissements-composantes ou associés à une université ou à une communauté d'universités et établissements

*Après en avoir délibéré,*

**DECIDE :**

**Article 1**

Les MCC du diplôme d'établissement niveau 7 GASP sont approuvées.

Membres en exercice : 30 membres  
Membres présents ou représentés : 24 membres

Votes : Refus de participer au vote : 0  
Abstention : 0  
Contre : 0  
Pour : 24

Délibération : **adoptée.** refusée.

Le 30 juin 2026

Le Président  
du Conseil d'Administration



**Yann LEJOLIVET**

Document(s) en annexe au présent extrait :

*MCC GASP (2 pages)*

Extrait transmis au Recteur Chancelier des Universités le : 1er juillet 2026



**GASP 2026-2027**

**Gouverner et administrer le secteur public**

***Préparation aux « grands concours » en alternance (384 Heures de formation)***

***Modalités de contrôle des connaissances***

**Diplôme d'établissement de niveau 7 de l'IEP de Rennes Bac+5 Formation en Alternance**

**UE 1 : Concevoir, financer et gérer les politiques publiques : 76 heures**

- concevoir une politique publique
- étudier les conditions de financement d'une politique publique, négocier les crédits
- mettre en œuvre le pilotage des politiques publiques
- maîtriser les finances publiques
- concevoir le cadre juridique d'une action publique ou d'une politique publique

**UE 2 : Moderniser, transformer et décarboner l'action publique : 76 heures**

- mener des politiques publiques innovantes
- être en mesure de conduire le changement, les transitions
- initier la transformation numérique des processus administratifs
- conduire un projet

**UE 3 : Contrôler et évaluer les politiques publiques : 76 heures**

- mettre en place une évaluation de politique publique
- être en mesure de mobiliser les données indispensables à l'évaluation
- mettre en œuvre des processus de contrôle interne
- procéder à des audits et des diagnostics
- analyser le jeu des acteurs du contrôle et de l'évaluation

**UE 4 : S'approprier, exploiter et valoriser des connaissances techniques et théoriques : 76 heures**

- maîtriser les processus décisionnels constitutionnels et administratifs
- tenir compte des contraintes internationales et européennes
- intégrer le cadre financier et fiscal des politiques publiques
- être en mesure de conseiller les décideurs publics
- établir une communication adaptée, legal design
- appréhender le rôle des opérateurs publics

## **UE 5 : Mettre en œuvre les techniques de gouvernance et d'administration publique : 76 heures**

- manager un projet de transformation- co-construire un projet en équipe
- savoir communiquer et impliquer les usagers
- savoir mener une négociation
- développer des capacités de gestion de crise
- gérer les ressources humaines
- rendre des arbitrages et prendre des décisions

*Nota : Le total horaire indiqué correspond au « budget horaire » total de la formation. L'emploi du temps de chaque apprenant comprend des périodes de suivi des travaux individuels, les périodes d'évaluation ainsi que les périodes d'autoformation et de travail collectif.*

### **LES MODALITES DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES**

- **Chaque UE fait l'objet d'un contrôle des connaissances au cours de l'année qui donne lieu à l'attribution d'une note sur 20 (l'obtention d'une moyenne des 5 UE supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 30 ECTS)**
- **Réalisation d'un article d'information spécialisé de 25 pages, par chaque apprenant, sur un thème défini collectivement – Ce travail est soutenu oralement à la fin de la formation (l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 15 ECTS)**
- **Réalisation d'un rapport d'alternance individuel selon le gabarit des rapports relatif à la transformation des expériences en compétences - TEC (l'obtention d'une note supérieure ou égale à 10/20 permet l'obtention de 15 ECTS)**